



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE  
Département de l'instruction publique

**Le Conseiller d'Etat**

DIP  
Rue de l'Hôtel-de-Ville 6  
Correspondance :  
Case postale 3925  
1211 Genève 3

Monsieur le Recteur  
Jacques WEBER  
Uni-Dufour  
Rue du Général-Dufour 24

1211 GENEVE 4

n/réf : FW/EBa

Genève, le 11 octobre 2006

**Concerne : Formation des enseignants : suivi du Rapport du Conseil d'Etat (RD 585), de la décision du Conseil de l'université du 14 avril 2006 et des travaux relatifs au transfert de la formation des maîtres secondaires**

Monsieur le Recteur,

Suite à la publication par le Conseil d'Etat du Rapport RD 585 du 25 mai 2005 qui porte sur la formation des maîtres des niveaux primaire et secondaire, le département de l'instruction publique et l'université de Genève avaient notamment décidé de mettre sur pied une structure de pilotage de la réforme du système de formation professionnelle initiale des enseignants secondaires.

Cette structure de pilotage est décrite dans le Rapport intitulé "Formation des enseignants secondaires dans le contexte suisse et européen" d'avril 2006, qui a fait l'objet d'une large consultation des partenaires et milieux intéressés jusqu'au 20 septembre.

Parallèlement, la faculté de psychologie et des sciences de l'éducation a travaillé sur un projet de mise en œuvre du système de Bologne pour la formation des enseignants primaires. Ce projet a été contesté par la décision du Conseil de l'université du 14 avril 2006. Par ailleurs, il convient de rappeler que le plan initial du Conseil d'Etat était remis en cause par le PL 9500 déposé le 1<sup>er</sup> mars 2005 qui préconise clairement un niveau "baccalauréat académique" pour les enseignants du niveau primaire. Au sujet de la prise de position du Conseil de l'université du 14 avril, le Recteur André Hurst avait pris les mesures suivantes qu'il m'avait communiquées:

*Le rectorat a considéré que les objections soulevées par le Conseil de l'université étaient fondées. Il a reçu le décanat de la Fapse le jour suivant et lui a demandé de revoir le plan d'études au plus vite afin de :*

- a) faire sauter la barrière à la fin de la 1<sup>ère</sup> année d'études*
- b) créer un programme de bachelor qui donne accès au marché de l'emploi.*

*Sur la question de l'employabilité et la durée des études, le recteur rappelle que ce n'est pas au Conseil de l'université de définir leurs modalités, mais bien au Grand conseil sur la base des recommandations du DIP.*

Deux démarches parallèles qui visent à une cohérence accrue dans la formation des membres du corps enseignant primaire et secondaire sont donc en cours d'examen :

**1. Pour la formation des maîtres du niveau secondaire**

Un groupe de pilotage que je préside, et qui comprend également vous-même en qualité de recteur de l'université de Genève et Monsieur Michel JEANNERET professeur honoraire à la faculté des Lettres a pour mission de débattre des grandes orientations futures de la formation professionnelle initiale des enseignants secondaires, de prendre les décisions stratégiques qui auront été préparées par le groupe de projet, et de proposer au Conseil d'Etat puis au Grand Conseil les modifications légales indispensables à l'horizon proche du début de l'année 2007. Ce groupe de pilotage est la référence politique du groupe de coordination composé de Monsieur le doyen Bernard SCHNEUWLY (FaPSE), d'un représentant de la faculté des lettres, de Madame Nicole REGE-COLET, adjointe au Rectorat et responsable de la formation, de Monsieur Rémy VILLEMEN, responsable du projet, de Monsieur Harry KOUMROUYAN, directeur du Service du personnel (DGCO), et d'un représentant désigné pour la FEG : ce groupe de coordination est actuellement chargé de rassembler les réponses à la consultation mentionnée ci-dessus et de rédiger pour la fin de l'année un rapport définitif.

**2. Pour la formation des maîtres du niveau primaire**

Le doyen de la FaPSE et la présidence de la section des sciences de l'éducation sont en charge de déposer, à l'attention des autorités universitaires compétentes, un nouveau projet de règlement d'études susceptible d'obtenir un feu vert du Conseil de l'université pour la mise en œuvre de Bologne dans le domaine de la formation des enseignants primaires.

A la suite de l'analyse de la situation actuelle, qui doit inclure également le résultat du vote populaire du 24 septembre 2006, un certain nombre de considérations rendent à mes yeux nécessaire une étude prospective de mise en perspective des différents projets actuellement conduits dans des structures de projet séparées rappelées ci-dessus. Il est en particulier évident que la cohérence du système genevois de formation des maîtres - rôle prépondérant de l'université, articulation entre la théorie et la pratique pour une formation professionnelle initiale, prise en compte de l'accès à l'enseignement primaire par un diplôme de baccalauréat - a fait surgir l'idée force d'un futur institut universitaire de formation des maîtres qui aurait l'avantage d'anticiper fortement sur une nécessité des temps, à savoir une vision unique et partagée de la profession d'enseignant.

Cet institut, qui serait partenaire des facultés impliquées, en premier lieu la FaPSE, prendrait en charge les structures adéquates de formation qui déboucheraient sur les professions décrites dans quatre règlements connus de la CDIP :

- le règlement du 10 juin 1999 concernant la reconnaissance des diplômes de hautes écoles pour les enseignantes et enseignants des degrés préscolaire et primaire,
- le règlement concernant la reconnaissance des diplômes d'enseignement spécialisé du 27 août 1998,
- le règlement concernant la reconnaissance des diplômes de hautes écoles pour les enseignantes et enseignants du degré secondaire I du 26 août 1999, et enfin
- le règlement concernant la reconnaissance des diplômes d'enseignement pour les écoles de maturité du 4 juin 1998.

Cette ambition de cohérence, couplée avec la nécessaire prise en compte des exigences de la société concernant la réduction de la durée de la formation de base et le renouveau de la formation continue, m'incitent à exprimer aujourd'hui une demande formelle à l'université de faire œuvre de pionnier à Genève dans le domaine de la formation des enseignants envisagée comme un tout. Les éléments de ce tout ne peuvent pas encore être structurés dans une architecture définitive. Ils ont été évoqués et développés dans les grandes lignes à ma demande lors de la séance du mercredi 4 octobre 2006 en présence du secrétaire général, du

vice-recteur en charge du dossier, du doyen de la FaPSE et du secrétaire adjoint en charge des affaires universitaires. Je les énumère simplement ci-après sans aucune hiérarchisation :

- un baccalauréat permettant l'accès à l'enseignement primaire, couplé avec une suite obligatoire de formation continue de master,
- une imbrication théorie pratique mieux adaptée des masters scientifiques et du master spécialisé pour la formation des enseignants secondaires (tuilage),
- une prise en compte de certains éléments de la formation initiale et continue des cadres du département dans le domaine des politiques scolaires.

Pour la réalisation d'une première esquisse de ce modèle pionnier, je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire établir, en accord avec les structures mentionnées plus haut dont le mandat n'est pas remis en cause, **un plan général d'intention avant le 15 novembre 2006.** Ce plan serait alors présenté lors d'une séance du groupe de pilotage mentionné ci-dessus, élargi nécessairement à des représentants de la section des sciences de l'éducation, ainsi qu'à des représentants des différents niveaux d'enseignement de mon département, ainsi qu'aux associations professionnelles. Cette séance devrait être fixée avant la fin de l'année. Ce délai manifestement très court est dû au fait qu'un engagement a été pris par le département de l'instruction publique vis-à-vis de la commission de l'enseignement supérieur de revenir devant cette commission avant le 1<sup>er</sup> janvier 2007 à propos du PL 9500, dont l'entrée en matière a été de ce fait ajournée.

Dans l'attente de votre prise en considération de ma demande, je vous adresse, Monsieur le Recteur, mes meilleurs messages.



Charles BEER